

Courrier au secrétaire d'État au numérique

2020-04-09 01:01:01

 Lettre inter-associative en réaction aux propos tenus par Cédric O, secrétaire d'État au numérique, lors d'une émission de radio le 29 mars 2020.

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Lors de l'émission "Le téléphone sonne" du 29 mars dernier, en réponse au témoignage d'une personne électro hypersensible (EHS) vous avez tenu les propos suivants :

" C'est sûr qu'il y a quelques personnes pour lesquelles ce déploiement généralisé des ondes et de la connexion numérique est très compliqué, et il est nécessaire de les prendre en compte, de faire en sorte qu'il puisse y avoir des zones où ils ne sont pas soumis à ces ondes. Néanmoins, je crois que la première demande sociétale, et je sais que c'est un peu difficile pour votre auditrice de l'entendre, c'est vraiment d'avoir la fibre..." puis "...vous l'avez dit et votre auditrice le montre, il y a quelques personnes qui sont électrohypersensibles, mais on ne peut pas arrêter le déploiement de la fibre..." Non, Monsieur le secrétaire d'Etat, les EHS ne sont pas quelques personnes mais plusieurs millions qui pourraient être concernées, selon les chiffres compilés par l'Anses dans son rapport de 2018 (1. Nous vous demandons de prendre en compte les recommandations de ce rapport ainsi que celles du rapport Exposition aux radiofréquences et santé des enfants (2) de la même agence, notamment de "dissuader l'usage par les enfants de l'ensemble des dispositifs de communication mobile".

Non, Monsieur le secrétaire d'Etat au numérique, fibre optique et radiofréquences, ce n'est pas la même chose et l'EHS n'est pas consécutive à une exposition aux fibres optiques mais bien à une exposition aux radiofréquences dont le niveau d'augmentation est plus qu'inquiétant. Les personnes EHS vivent des situations dramatiques (douleurs intolérables consécutives aux irradiations multiples électromagnétiques, à l'origine de la perte de lieu de vie, d'emploi et d'isolement social). Elles ne peuvent qu'être très profondément atteintes par ces propos. Nous nous permettons de rappeler les faits suivants : L'OMS a classé les ondes comme cancérigènes possibles. (3)

Santé publique France a publié récemment que le nombre annuel de nouveaux cas de glioblastomes avec confirmation histologique (un des types de cancer du cerveau les plus agressifs) a été multiplié par quatre et plus pour les deux sexes et que, pour en citer les conclusions : "Les dernières études épidémiologiques et les expérimentations animales seraient en faveur du rôle carcinogène des expositions aux champs électromagnétiques » (4).

De nombreux scientifiques du monde entier s'opposent au déploiement de la 5G, certains

pays mettant en place un moratoire.

La résolution 1815 du Conseil de l'Europe (6) recommande que les seuils d'exposition aux radiofréquences soient inférieurs à 0,6 V/m en attendant de les établir à 0,2 V/m, là où la population française est soumise à des valeurs limites d'exposition de 41 à 61 V/m, soit 100 fois supérieures à ces recommandations.

En tant que membre du gouvernement, vous ne pouvez pas ne pas être au courant de l'ensemble des effets sanitaires liés aux technologies du sans-fil. Ces problématiques ont été d'ailleurs récemment analysées par quelques-unes de nos organisations lors d'une récente rencontre, le 7 janvier dernier, avec une conseillère de Madame Agnès Pannier-Runacher, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Économie et des Finances.

Suite à vos propos, Monsieur Arthur Dreyfuss, président de la Fédération Française des Télécoms et secrétaire général d'Altice France, affirmait que les opérateurs respectaient des normes qu'ils n'ont pas eux-mêmes fixés, alors que chacun sait comment sont établies les lignes directrices de l'ICNIRP et les conflits d'intérêt qui visent cette organisation. Les normes en vigueur, qui n'ont toujours pas évolué malgré l'augmentation des niveaux d'exposition, sont basées sur les effets thermiques et nient les effets non thermiques, pourtant largement décrits scientifiquement. Les études existent bien au niveau mondial, contrairement aux propos tenus par Mr Arthur Dreyfus : " aucune étude scientifique au monde n'a établi le moindre effet"....De tels propos sont absolument intolérables.

Nous prenons par contre positivement acte de la suite de vos propos : "il y a quelques personnes qui sont électrohypersensibles pour lesquelles c'est très compliqué, il faut qu'on fasse en sorte de les intégrer, d'avoir éventuellement des logements adaptés..." et " qu'il puisse y avoir des zones où ils ne sont pas soumis à ces ondes."

Nous attendons donc de vous, Monsieur le secrétaire d'Etat, que vous mettiez en cohérence vos propos, reconnaissant les souffrances endurées par les personnes EHS, et la politique numérique dont vous avez la charge, que vous mettiez en œuvre des solutions concrètes, développement privilégié de la fibre optique, préservation de zones blanches, et que vous pesiez auprès de vos collègues pour qu'une politique d'intégration dans la société soit mise en œuvre pour ces personnes : reconnaissance médicale et sociale, accès au soin, habitat adapté, emploi, ...

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, en notre profonde considération.

Les associations signataires : AZB - Association Zones Blanches - associationzonesblanches@gmail.com

Poem26 - poem26@gmail.com

Priartem - <https://contact.priartem.fr/>

Robin des Toits - contact@robindestoits.org

collectif Santé Sans Ondes- santesansonde@gmail.com

SERA - jc@sera.asso.fr

(1) <https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2011SA0150Ra.pdf> Note : En terme de prévalence, les données les plus récentes analysées par l'ANSES donnent des résultats resserrés autour de 5 % (entre 1,2 % et 8,8 %). Rapportés à la population française, 3,3 millions de personnes sont susceptibles d'être concernées.

(2) <https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2012SA0091Ra.pdf>

(3) https://www.iarc.fr/wp-content/uploads/2018/07/pr208_F.pdf

(4)

<https://www.santepubliquefrance.fr/regions/auvergne-rhone-alpes/documents/enquetes-et-etudes/2019/investigation-d-une-suspicion-d-agregat-de-glioblastomes-dans-une-commune-de-l-isere-mars-2017>(ch.2. Les tumeurs du système nerveux central et les glioblastomes)

(5) <https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2017SA0229Ra.pdf>

(6) <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=17994>

Références complémentaires :

* Radiofréquences et santé, rapport, Anses, octobre 2013, <https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2011sa0150Ra.pdf>

* Rencontres scientifiques Radiofréquences et santé, 17 mai 2017, Anses, juin 2016, <https://www.anses.fr/fr/content/rencontres-scientifiques-de-l-anses-restitution-du-programme-national-de-recherche-0>

* Avis relatif au projet de modification de l'arrêté du 8 octobre 2003 relatif à l'information des consommateurs sur les équipements terminaux radioélectriques, juillet 2018, <https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2018SA0003.pdf>

* Avis et rapport, Téléphones mobiles portés près du corps et santé, Anses, juillet 2019,

* Rapport Exposition de la population aux champs électromagnétiques liée au déploiement de la technologie

* [Radiofréquences et santé, rapport, Anses, octobre 2013,](#)

* Rencontres scientifiques Radiofréquences et santé, 17 mai 2017, Anses, juin 2016,

 **Lettre_collective-Cedric_O-06042020.pdf**

Ce document a été rédigé par PRIARTEM. Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter. Vous n'avez pas le droit de l'utiliser à des fins commerciales.

PRIARTEM - Tous droits réservés - © 2026